

Le conseil de coopérative de classe

- cycles 2 et 3 -

D'après : Dossiers coopératifs n° 1 : « Comment organiser sa classe ? », OCCE 66 - CDDP Perpignan.

Présentation

Le conseil coopératif de classe est l'outil de base de la « coopération à l'école ».

C'est l'instance d'apprentissage par *l'exercice* du débat démocratique.

C'est un temps de partage où, se retrouvant entre pairs, les enfants peuvent à la fois se construire activement en tant qu'individus tout en prenant conscience de leur appartenance à un groupe-classe soudé.

C'est un lieu de propositions et d'écoute, de négociations et de prises de décisions, de régulation, d'initiation, par la pratique, au fonctionnement démocratique des réunions, assemblées délibératives.

Objectifs

Amener les élèves à participer à un débat démocratique, à s'engager, à respecter des règles, à exercer des responsabilités.

Déroulement

- L'ordre du jour :

Le Conseil de coopérative de classe regroupe l'enseignant et tous les enfants de la classe. Instance de décision et de régulation, il a pour objectif d'aborder l'ensemble des sujets qui concernent la vie de la classe.

- Des exemples de sujets :

- préparation d'un spectacle ;
- élaboration des règles de vie de la classe ;
- élaboration des règles de vie du travail en petits groupes ;
- comment aider ceux qui n'ont pas compris la dernière activité de maths.

- L'ordre du jour peut être aussi rédigé sans aucune préparation pour un conflit à résoudre d'urgence, une réponse rapide à donner,...

- La préparation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour de chaque réunion est habituellement préparé, avec ou sans l'aide de l'enseignant, par des élèves (parfois élus par leurs camarades) qui constituent le bureau de la coopérative :

- *un président*, responsable de la coopérative de classe ;
- *un trésorier* qui tient les comptes de la coopérative ;
- *un secrétaire* qui prend en note les décisions prises par le Conseil.

(Dans la plupart des classes, ces rôles « tournent » régulièrement afin de permettre à un maximum d'élèves d'occuper, durant l'année scolaire, ces responsabilités.)

L'ordre du jour est communiqué à l'avance à chaque participant (affichages, photocopies, ...). Les suggestions et les questions des enfants et de l'enseignant sont recueillies selon plusieurs formes :

- *la boîte à idées et la boîte à problèmes* : cette formule permet de préserver l'anonymat de ceux qui le souhaitent. Les enfants notent, sur une feuille de papier, leurs idées ou leurs problèmes et les déposent dans les boîtes.
- *L'affichage mural* permet, également, de recueillir les suggestions et les problèmes (sans anonymat mais en favorisant l'émission d'autres idées par association ou réaction).

- *La discussion en petits groupes* se termine par la rédaction d'une liste de propositions pour l'ordre du jour. Cette formule contribue à améliorer le fonctionnement du grand groupe en favorisant les échanges.
- Le déroulement du conseil :
 - *Le secrétaire de séance* annonce ou affiche l'ordre du jour.
 - *Le Président* ouvre la séance.
 - *L'animation de la réunion* est confiée à un élève (néanmoins, au début de l'année, l'enseignant pourra seconder l'enfant chargé de cette fonction, puis s'effacera, peu à peu, et n'interviendra que comme simple participant. (Dans la plupart des classes, ces rôles « tournent » régulièrement afin de permettre à un maximum d'élèves d'occuper, durant l'année scolaire, ces responsabilités.)
 - L'élève *gardien du temps* veille à ce que la parole soit donnée équitablement à chacun.
 - Chaque décision est soumise à un vote majoritaire dont le résultat est consigné par *le secrétaire* dans la feuille de compte rendu.

○ Régulation du fonctionnement :

Au cours d'une réunion, on risque de rencontrer un certain nombre de difficultés (dispersion de l'attention, enfants qui n'écoutent pas, qui parlent tous ensemble, prise de parole plus fréquente de certains enfants, impossibilité de prendre une décision, oppositions systématiques, désintérêt -apparent- de certains, apartés, conflits,...).

Il est donc indispensable de réfléchir avec les élèves sur la façon dont la réunion s'est déroulée. On pourra alors proposer d'organiser quelques réunions avec une partie de la classe, l'autre étant chargée d'observer le fonctionnement à l'aide d'une grille.

Pour arriver à un fonctionnement satisfaisant du Conseil, il est également nécessaire de déterminer avec les élèves les règles fondamentales à respecter pour pouvoir participer à un réel débat démocratique. Ces règles évolutives seront élaborées progressivement.

○ Retour sur le fonctionnement du Conseil :

Le dispositif Conseil de coopérative de classe est le lieu d'où émergent les décisions prises en vue de réaliser les projets pluridisciplinaires de la classe ou d'améliorer les conditions de vie collective.

Le secrétaire de séance fait, en début de chaque réunion, la lecture du compte rendu du Conseil précédent. Le suivi des décisions prises est donc constant.

Les réunions du Conseil font l'objet d'une évaluation ponctuelle au travers du travail réalisé par les observateurs qui notent les dysfonctionnements éventuels de la tenue du Conseil.

Le conseil de coopérative de classe

Fiche-guide : quelques règles fondamentales à respecter

Chaque participant doit pouvoir s'exprimer, mais chacun doit savoir :

- présenter son point de vue calmement sans monopoliser la parole
- écouter et prendre en compte les réactions des autres
- modifier éventuellement son point de vue, sans pour autant se rallier constamment au dernier qui a parlé.

Le groupe doit prendre en compte la diversité des points de vue et, pour cela, il doit savoir :

- accueillir tous les avis et toutes les réactions
- mettre en évidence les points de désaccord
- rechercher, sur les points essentiels, la solution la plus acceptable pour tous
- éviter de résoudre les conflits en se référant uniquement à la loi de la majorité.

Il peut y avoir des votes indicatifs, sans prise de décision, si le consensus ne paraît pas suffisamment large.

Les valeurs coopératives

- La mise en place d'une telle structure permet d'améliorer le climat relationnel dans la classe, mais aussi permet un plus grand respect des règles de vie. Cela a aussi des retombées sur les apprentissages, en permettant aux élèves :
 - d'apprendre à parler au nom des autres et non en son nom propre
 - de savoir se faire l'avocat d'une cause et la défendre, de prendre la parole, d'argumenter clairement.

Mots clés :



Le Conseil de Coopérative d'Ecole

Malgré certaines difficultés que l'on risque de rencontrer et dont il convient de tenir compte, par exemple :

- *prise de parole des grands au détriment des plus petits,*
 - *divergence possible d'intérêts entre les différents niveaux,*
 - *liaisons difficiles à établir pour les plus jeunes entre leur coopérative de classe et leur coopérative d'école (nécessité d'un compte rendu simplifié, communication entre enseignants indispensable),*
 - *différence de fonctionnement des classes qui fait que des enfants n'ayant pas l'habitude de participer à de tels échanges peuvent gêner le fonctionnement du groupe,*
- l'expérience prouve que, partout où des équipes pédagogiques ont su mettre en place une telle structure, **les effets positifs** l'ont largement emporté, en particulier dans les domaines suivants :*
- ***respect du cadre de vie,***
 - ***respect des règles de vie, d'où la pacification des relations,***
 - ***amélioration du climat relationnel,***
 - ***retombées sur les apprentissages,***
 - ***plaisir et fierté de fréquenter une école dans laquelle on peut vivre et agir en citoyen.***

Les autres mots :

Citoyenneté - Socialisation - Démocratie - Conseil de classe.